



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18

e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Lyon, le 15 novembre 2021

A l'attention de Monsieur l'inspecteur d'académie du Rhône

Objet : votre invitation au groupe départemental de directeurs d'écoles

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Par un courrier en date du 27 octobre 2021, vous invitez le SNUDI-FO, ainsi que les organisations syndicales représentées en CTSD, à participer à un énième groupe départemental de directeurs d'école avec objet « *l'amélioration des fonctions et des conditions de travail des directeurs d'école* ».

Vous indiquez que « *L'amélioration des fonctions et conditions de travail des directeurs d'école est une priorité du ministère de l'Education nationale* »

Nous nous permettons de vous rappeler que le ministre, depuis son arrivée, a :

- supprimé le semblant d'aide administrative accordée aux directeurs dès son arrivée en 2017 ;
- imposé la rédaction des PAI aux directeurs ;
- imposé AFFELNET dans les écoles élémentaires ;
- profité de la crise du COVID pour faire exploser les tâches inutiles dévolues aux directeurs comme l'élaboration incessantes de protocoles, l'organisation des tests salivaires programmés en dépit du bon sens, et cerise sur le gâteau l'exigence de rédiger un plan de continuité des apprentissages extrêmement chronophage !

Nous souhaitons également préciser que le ministre :

- salue la proposition de loi Rilhac qui va imposer aux directeurs une « délégation de compétences de l'autorité académique » afin de leur attribuer des tâches jusqu'à présent dévolues aux inspecteurs ;
- défend l'expérimentation annoncée par le président de la République à Marseille qui entend confier aux directeurs la tâche de recruter les enseignants de l'école.

Le ministre n'œuvre donc ni de près ni de loin à l'amélioration des conditions de travail des directeurs ; c'est même tout le contraire !

Dans cette situation, et outre le fait que les précédents et divers groupes départementaux de directeurs ont fait montre de leur totale inutilité, vous comprendrez que, pour le SNUDI-FO, participer à un tel groupe départemental reviendrait à cautionner les mesures néfastes décidées par le ministre sur la question de la direction d'école.

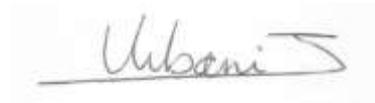
Par contre, le SNUDI-FO ne manquera pas d'intervenir dans les instances régulières de représentation des personnels que sont le CTSD et le CHSCT pour faire valoir les revendications des collègues, qu'ils soient directeurs ou pas.

Pour conclure, nous vous rappelons les revendications que nous avons réaffirmées dans notre dernier communiqué à l'attention des personnels :

- L'allègement des tâches des directeurs, ce qui signifie concrètement : la non obligation pour les directeurs d'élaborer le plan de continuité pédagogique et l'organisation de la campagne de tests salivaires ;
- L'augmentation immédiate des quotités de décharge, la mise en place d'une aide administrative statutaire et une réelle amélioration indiciaire pour les directeurs ;
- L'abandon de la proposition de loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille ;
- La création de postes et le recrutement de tous les candidats inscrits sur la liste complémentaire pour assurer les remplacements et alléger les effectifs.

Veillez agréer, Monsieur l'inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations distinguées.

Jane Urbani,
secrétaire départementale du SNUDI-FO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Urbani', is written over a light blue horizontal line.